

- se positionner sur ce que les chambres ne savent pas faire
- utiliser la formation ouverte et à distance avec des sessions de regroupement en présentiel
- organiser notre offre de formation et la rendre plus lisible :
 - anticiper les financements possibles de VIVEA
 - proposer un catalogue commun CFPPA- chambre d'agriculture
 - afficher clairement les formations PPP dans les catalogues de formations des CFPPA
 - faire valoir la législation autour de l'offre de formation dans le cadre des PPP (la prescription de formation n'est pas l'orientation vers une formation !)
- travailler sur la complémentarité des formations : de l'émergence du projet jusqu'à l'installation, voir la post installation
- organiser des échanges autour des compétences prescrites aux porteurs de projets PPP et diffuser l'information à tous les partenaires du engagés dans le PPP

Plusieurs moyens ont été identifiés :

- se rapprocher des acteurs du territoire (communautés de communes...)
- développer des compétences d'ingénierie financière dans les centres
- clarifier les partenariats avec les chambres d'agriculture
- être dans une logique d'accompagnement
- intégrer les formations PPP à l'ensemble des formations proposées dans les centres et en faire la publicité